

# Communications officielles

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **15 (1944)**

Heft 6

PDF erstellt am: **17.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

Les organes dirigeants de l'A. D. I. J. nous ont déclaré que leur organisation est, elle aussi, entièrement neutre en ce qui concerne la politique de partis et qu'elle est volontiers disposée à collaborer avec nous dans le sens que je vous ai exposé. Nous remercions l'A. D. I. J. et spécialement son président, M. F. Reusser, de cette preuve de bonne volonté.

L'adjonction de cette nouvelle sphère d'activité ne présentera pas, pour l'A. D. I. J., de grandes difficultés. Ce qu'elle doit faire, c'est instituer une sous-commission de l'agriculture. L'important est que l'A. D. I. J. ait la main heureuse dans le choix des membres de cette commission et spécialement de son président. Nous lui laissons, en toute confiance, le soin de procéder à la constitution de cette commission. Elle saura certainement mettre la main sur les éléments les plus qualifiés.

Nous nous réjouissons de la collaboration de l'A. D. I. J. Nous espérons qu'il en résultera un contact plus étroit entre le paysan jurassien et la Société d'économie. Lorsque, à la suite de l'orientation par l'A. D. I. J., le paysan jurassien verra à quoi tendent les efforts de la Société d'économie, lui aussi se rangera à nos côtés pour le perfectionnement professionnel dans l'agriculture, surtout en ce qui concerne la jeune génération.

C'est par ses propres efforts que le paysan doit conquérir une position qui donne au travail de la terre plus de teneur et lui assure l'estime et le respect de l'ensemble de la communauté.

Messieurs, je vous prie de répandre largement ces idées dans tous les villages jurassiens. Renseignez le paysan jurassien afin que les jeunes fassent largement usage des possibilités de développement qui leur sont offertes.

Lorsque nous aurons atteint ce but dans l'ensemble du territoire cantonal, alors la marche du paysan bernois prendra la même direction que celle de notre ours héraldique : « en avant et vers le haut ».

## COMMUNICATIONS OFFICIELLES

**Reliure du Bulletin.** — Nous nous proposons de mettre à la disposition de nos membres et abonnés un service de reliure. La reliure plein toile avec impression sur la couverture reviendrait de fr. 2.80 à fr. 3.50 pour les 12 numéros d'une année, suivant le nombre des collections à relier. Les personnes, entreprises, corporations, qui désirent bénéficier de ce service de reliure sont priées d'en informer le secrétariat de l'A. D. I. J. jusqu'au 30 juin 1944.